

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V. 117 Vœu relatif aux médias de proximité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'intervention de la mairie de Paris en faveur de la cohésion sociale et l'égalité des chances et le fait que la mairie de Paris fasse de la démocratie participative un objectif clair et prioritaire de la mandature ;

Considérant que les médias de proximité participent au renforcement de l'expression de la diversité des points de vues et des opinions constitutifs de la pluralité de l'information et de la formation du citoyen ;

Considérant que ce soutien à l'émergence d'une offre médiatique citoyenne est un gage de participation à la vie civique, à l'affirmation de la citoyenneté, à la paix et à la cohésion sociale dans les quartiers ;

Considérant l'intervention de la Ville de Paris pour soutenir ces médias multiformes, qualifiés également de « médias de la diversité », identifiés comme alternatifs aux médias grand public, plus généralistes ;

Considérant leur portage souvent associatif et leur modèle économique souvent fragile ;

Considérant que leur objet est circonscrit à la vie d'un quartier, à une thématique particulière et ces nouveaux vecteurs d'informations opposent au regard généraliste des médias traditionnels, un regard résolument singulier, subjectif, de proximité ;

Considérant les objectifs de ces médias :

- d'offrir aux citoyens d'autres images (moins stigmatisantes) que celles attachées aux quartiers populaires, ou aux thématiques abordées ;
- de lutter contre les flux des images et des textes appelant à la haine et de promouvoir l'expression des habitants dans une perspective démocratique et citoyenne ;

Considérant que ces médias peuvent prendre des formes multiples : radios associatives, médias digitaux, blogs, postcasts, sites internet, webTV, revues, journaux de quartiers, fanzines ;

Considérant que ces médias contribuent à poursuivre les débats autour des questions de société par l'organisation régulière d'échanges avec les lecteurs, auditeurs, internautes, sous forme de consultation, de sondages et par la mise en place de forums sur le web permettant les échanges entre les auditeurs – lecteurs et les équipes de professionnels ou de bénévoles ;

Considérant que l'explosion de la culture numérique amplifie le phénomène avec une demande grandissante et un engouement de plus en plus marqué des jeunes pour les médias de proximité ;

Considérant la mesure n°2 « soutenir les médias de proximité » du chapitre « la culture et le sport au service de la citoyenneté » des 60 mesures issues de la réunion du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté qui s'est tenu le 6 mars 2015 au Ministère de la Ville ;

Considérant que cette mesure appelle la création d'un fonds spécifique doté de 1 million d'euros, dont les modalités de mise en œuvre restent à définir ;

Sur proposition de Mme Fadila MEHAL, des élus du groupe UDI-MoDem et de M. Bruno JULLIARD au nom de l'Exécutif,

Demande :

Que la Maire de Paris puisse effectuer le recensement de toutes les actions financées dans le domaine des médias de proximité.

Que ces actions soient structurées autour de l'appellation commune « médias de proximité ».

Que la Ville s'associe à l'appel à projets porté par les Ministères de la Ville et de la Culture et de la Communication, afin de faire émerger ou de consolider ces expressions multimédias nouvelles.